

Séminaire de printemps  
des professionnels de l'immobilier

2 0 1 0

Droits réels limités  
et  
Droit de voisinage



Souvent empreintes de sérénité, les relations entre voisins peuvent parfois s'avérer difficiles! C'est bien connu... « L'enfer c'est les autres! ». Les différents protagonistes ignorent le plus souvent quels sont leurs droits et obligations vis-à-vis des fonds voisins.

C'est précisément de l'analyse des droits de voisinage, - véritable corpus de règles restreignant la liberté du propriétaire à l'égard des voisins, dans un but de coexistence pacifique et de meilleure exploitation de chaque fonds - dont il sera question à l'occasion de ce séminaire.

La présentation sera élargie à la problématique des droits réels limités que sont les servitudes, foncières ou personnelles, ainsi que des charges foncières.

Des spécialistes reconnus ont été pressentis pour présenter ces différents thèmes de façon concrète et détaillées, à l'aune des dernières jurisprudences en la matière.

En plus de la documentation mise usuellement à disposition, les participants se verront remettre les guides édités par la CVI, consacrés aux servitudes (mai 2008) et au droit de voisinage (juin 2010).

Nous nous réjouissons de vous accueillir lors de ce séminaire.



**Date :** mercredi 16 juin 2010 de 9h00 à 12h00

**Lieu :** Forum de Savigny

**Orateurs :** - Me Franco del Pero, docteur en droit, notaire, Morges;  
- Me Jacques-Daniel Noverraz, notaire, Nyon;  
- Par Me Lucien Lazzarotto, docteur en droit, avocat, Genève

## **Bulletin d'inscription**

Séminaire de printemps des professionnels de l'immobilier  
du mercredi 16 juin 2010 de 9h00 à 12h00

NOM / PRENOM : .....

.....

RAISON SOCIALE :

.....

.....

ADRESSE :

.....

.....

TELEPHONE : .....

E-MAIL : .....

DATE : .....

SIGNATURE : .....

**PRIX**       Fr. 150.- pour les membres CVI  
                  Fr. 200.- pour les non-membres CVI

Nous vous rendons attentifs au fait que les places étant limitées, la priorité sera déterminée par l'ordre d'inscription.

L'annulation d'une inscription engendre des frais de Fr. 50.-. En cas d'annulation dans les trois jours précédant le séminaire, la finance totale est due.

**ORGANISATION**      Propriétaires Services SA, rue du Midi 15, case postale 5607, 1002 Lausanne, tél. 021 341 41 41, fax 021 341 41 46, [tschannen@cvi.ch](mailto:tschannen@cvi.ch)  
en collaboration avec l'USPI-Vaud.